

## Coronavirus | Information à l'attention des familles

Madame, Monsieur, chers parents,

Une lettre hebdomadaire telle que celle-ci vous parviendra chaque semaine pour faire le point régulièrement sur les mesures prises pour adapter les décisions nationales à la situation particulière des personnes que nous accompagnons.

Elles ont pour seul objectif de les protéger, de vous protéger, vous et vos proches et de protéger les professionnels qui les accompagnent.

Certains établissements de l'Adapei sont en effet, pour la première fois, touchés avec des cas positifs parmi les personnes accueillies et les professionnels.

Pour autant nous contrôlons la situation grâce à l'engagement sans faille de tous nos professionnels, qui sont mobilisés. Nous savons que vous êtes à leurs côtés dans cette période difficile.

Dans ce contexte où il convient de limiter à tout prix la circulation du virus, nous avons décidé, en accord avec les parents membres du Bureau de l'association, de maintenir la suspension des sorties week-end en famille pour les personnes accompagnées en FO, FAM et MAS.

Nous referons le point chaque semaine pour décider du maintien ou non de cette décision exceptionnelle en fonction de la situation dans les établissements.

Nous vous rappelons au dos de ce courrier les principales mesures arrêtées à ce jour, pour l'ensemble des établissements.

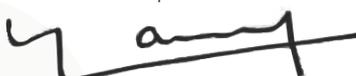
Nous mesurons bien la difficulté que cet éloignement temporaire peut représenter pour vous et pour vos enfants. Pour autant, nous souhaitons que vous la compreniez.

Les visites de vos proches sont toujours possibles à la fois dans les locaux dédiés et dans les espaces extérieurs lorsque la météo le permet. De même les équipes sont mobilisées pour faciliter vos relations avec vos proches, par téléphone ou en visio, quand cela est possible.

Nous continuons avec les Directeurs de pôle et d'établissement et le Bureau de l'association, d'être à votre écoute.

Recevez, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de nos sentiments très cordiaux.

Jean-Baptiste Fauroux



Directeur général

Claudine Bardou



Présidente adjointe

## Coronavirus | Principales mesures en vigueur au 5 novembre 2020

### Mesures concernant les IME et SESSAD

- Les IME fonctionnent normalement avec des activités réorganisées en fonction des consignes sanitaires en vigueur.
- Le port du masque est désormais obligatoire à partir de 6 ans, pour les enfants qui le tolèrent. Les masques (chirurgicaux ou lavables) doivent être fournis par la famille (2 par jour).
- Les internats restent ouverts.
- Les SESSAD poursuivent les accompagnements.

### Mesures concernant les FO, FAM et MAS

- Les prestations médico-sociales ou de loisirs sont organisées exclusivement dans les établissements.
- Les activités des accueils de jour sont distinctes de celles des personnes hébergées de manière permanente.
- Les visites des familles sont toujours possibles, dans des espaces extérieurs de préférence, ou dans des salles dédiées le cas échéant.
- Les sorties week-end en famille sont suspendues jusqu'à la prochaine évaluation de la situation.
- Si les familles souhaitent reprendre leurs enfants chez eux, elles le font pour la durée du confinement comme cela a été le cas au printemps.

### Mesures concernant les ESAT et EA

- Les activités professionnelles sont maintenues à l'exception des activités ouvertes au public : les restaurants et les serres. Une vente à emporter s'organise actuellement pour ces deux activités.

### Mesures spécifiques pour les travailleurs d'ESAT vivant en FO/FH (Cestas et Martignas)

- Soit les personnes décident de rester dans le foyer ; dans ce cas elles ne peuvent pas aller travailler de manière à ne pas contaminer les résidents permanents en FO.
- Soit les personnes rentrent dans leur famille ; dans ce cas elles font si c'est possible des allers-retours quotidiens pour aller travailler en ESAT depuis le domicile de leur famille.

### Mesures concernant les UH

- Les personnes accueillies en UH relèvent du droit commun en matière de confinement. Elles ne peuvent donc pas visiter leurs proches.
- Une attestation dérogatoire de déplacement est nécessaire pour les sorties autorisées par la loi.

### Mesures concernant les SAVS et ESAT Hors murs

- Les activités des services (SAVS, ESAT hors murs) sont maintenues dans le respect des gestes barrières.

Les mesures applicables à une typologie d'établissement peuvent différer d'un établissement à l'autre, en fonction de leur situation (configuration des lieux, présence ou non de cas confirmés dans l'établissement...).

### Restez informé(e) en temps réel...

Pour vous informer plus rapidement des mesures prises dans le cadre de cette gestion de crise sanitaire, une newsletter sera diffusée simultanément aux courriers hebdomadaires. Si vous ne recevez pas la newsletter, nous vous invitons à transmettre votre adresse mail à [chrystelle.pohier@adapei33.com](mailto:chrystelle.pohier@adapei33.com), en indiquant le prénom et le nom de votre enfant, ainsi que l'établissement qui l'accompagne.

Nous vous rappelons également que des informations sont diffusées sur l'espace d'information dédié aux familles sur notre site internet <http://www.adapei33.com/covid-famille/>